

trois aspects de la question de l'environnement. J'aborde-  
rai en premier lieu l'aspect national; deuxièmement, l'as-  
pect international, et, troisièmement, cet aspect de la  
question qui revêt un intérêt tout particulier pour mes  
commettants.

Premièrement, pour ce qui est du point de vue national,  
le temps est venu—et je crois partager l'opinion du Comité  
spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes  
sur la constitution du Canada—d'affirmer l'intérêt que  
porte le Canada à toutes les facettes de la pollution. J'ai  
remarqué que dans son discours de cet après-midi, le  
ministre de l'Environnement (M. Davis) a encore une fois  
rappelé cette vieille histoire de la constitution que l'on  
soulève chaque fois qu'il faut discuter des divers aspects  
du contrôle de l'environnement. Parlant de l'aspect consti-  
tutionnel du problème, il a mentionné les secteurs qui  
relèvent du gouvernement fédéral et ceux qui sont de  
compétence provinciale.

J'ai sous les yeux le rapport que le comité de la constitu-  
tion vient de déposer. A la page 91, trois paragraphes  
traitent de la lutte contre la pollution. La recommandation  
n° 100 se lit ainsi:

La lutte contre la pollution de l'air et de l'eau devrait relever de la  
compétence commune des Assemblées législatives provinciales et  
du Parlement fédéral; les pouvoirs de ce dernier devraient être  
prédominants, comme il est précisé à l'article 95 de l'Acte de  
l'Amérique du Nord britannique.

La recommandation 101 se lit ainsi:

Le partage des compétences dans le domaine de la pollution de  
l'air et de l'eau entraînerait nécessairement une planification et  
une coordination au niveau fédéral-provincial et au niveau  
interprovincial.

Le rapport entreprend ensuite d'approuver l'activité du  
Conseil des ministres des Ressources qui assure une con-  
sultation permanente dans le domaine des ressources  
renouvelables. La présente organisation constitutionnelle  
fait l'objet de beaucoup de discussions en matière de  
contrôle de la pollution et la confusion qui en résulte en ce  
moment est des plus patente.

• (1730)

La compétence provinciale existe du fait des droits  
privés et civils, des structures municipales, des activités et  
entreprises à l'échelon local, ainsi que des affaires à  
caractère local et privé à l'intérieur d'une province. Au  
contraire, le pouvoir fédéral s'appuie sur le droit criminel,  
la navigation et le transport maritime, la pêche dans les  
eaux côtières et les eaux intérieures, ainsi que sur la  
réglementation du commerce et de l'industrie. C'est ici un  
domaine où les risques de conflit de compétence sont  
nombreux. Des difficultés flagrantes surgissent lorsqu'il  
s'agit de la compétence au double point de vue constitu-  
tionnel et politique.

La recommandation du comité de la constitution revêt à  
mes yeux une importance extrême. Un défi entièrement  
nouveau a surgi ces dernières années, parallèlement à la  
prise de conscience globale de notre environnement.  
L'homme sait maintenant que les ressources mondiales ne  
sont pas illimitées et que, à longue échéance, son désir de  
consommer sans cesse davantage menace sa survie physi-  
que et psychologique.

En dépit des déclarations du ministre, aujourd'hui, je  
n'ai pas l'impression qu'il ait voulu insister sur l'urgence  
de la situation. Il est vrai que la raison en est peut-être que  
lui-même ne se sentait pas très bien aujourd'hui. Mais je  
crois que dans le grand public il y a une campagne mili-

tante d'amorcée contre la pollution, et ne serait-ce que  
pour des raisons d'opportunisme politique, nous devrions  
tous suivre de près ce mouvement.

La Canadian Wildlife Federation a déclaré l'autre jour  
que 65 espèces d'animaux sauvages du Canada étaient  
menacées d'extinction en raison des activités de l'homme.  
J'ai vu aussi que le D<sup>r</sup> McKenna, de l'hôpital York-Finch à  
Toronto avait dit que la pollution atmosphérique était à  
l'origine d'environ 50 pour cent de tous les maux qui  
affligent l'être humain. L'ancien secrétaire général des  
Nations Unies, U Thant, a déclaré pour sa part que d'ici  
dix ans, nous serions engloutis par nos propres déchets.  
J'exhorte donc le gouvernement fédéral à mettre tous les  
moyens en œuvre pour combattre cette menace et établir  
des normes nationales. Je ne dis pas que les provinces  
n'en ont pas leur part de responsabilité, mais que la ques-  
tion générale est de compétence fédérale.

J'ai commencé à parler des aspects internationaux de  
cette question. Je sais bien que le ministre n'avait que 20  
minutes à sa disposition. Je déplore, toutefois, qu'il n'ait  
pas employé une partie de ce temps à parler de la confé-  
rence de Stockholm sur l'environnement qui doit se tenir  
en juin. Le problème de la pollution ne saurait être résolu  
au palier provincial ni même national. Il a pris des pro-  
portions internationales. Pour la première fois, la commu-  
nauté internationale s'organise pour faire face à ces pro-  
blèmes qui menacent le bien-être de l'humanité. Je  
regrette que le ministre ne soit pas à la Chambre mainte-  
nant et qu'il n'ait pas eu le temps de nous dire quelles  
initiatives le gouvernement canadien est prêt à prendre à  
cette conférence.

Je voudrais consacrer maintenant quelques minutes à  
des problèmes qui se posent sur le plan local dans ma  
circonscription. Dans le secteur torontois de Beaches-  
Woodbine-Greenwood, qui est situé sur la rive est du lac,  
nous nous préoccupons beaucoup de la pollution. Des  
organisations locales se sont attaquées au problème, elles  
ont fait des rapports qu'elles ont communiqués aux repré-  
sentants élus et aux gouvernements. Elles prennent une  
part active à la lutte contre la pollution. L'autre jour, j'ai  
eu l'occasion d'adresser un questionnaire à mes électeurs.  
Ce questionnaire concernait un problème affectant une  
zone bien déterminée, du fait des odeurs produites par  
une usine locale de traitement des eaux usées. Voilà la  
question que j'ai posée:

La partie est de Toronto fait face à un problème de pollution de  
l'air, et notamment au problème que posent les odeurs provenant  
d'Ashbridge Bay. Êtes-vous d'accord ou non sur ce point?

Il y a eu 538 réponses, dont 514 oui et 24 non. J'ai  
l'impression que les 24 personnes qui ont répondu non  
doivent avoir un sens olfactif moins développé que ceux  
qui ont répondu oui. C'est l'organisation «Forward Nine»  
qui effectua ce travail. L'enquête, désignée sous le nom  
d'«Operation Sniff», avait pour objet de déterminer l'éten-  
due et la puissance de pénétration des odeurs provenant  
de cette usine. Un rapport précis fut présenté par la suite.  
J'en épargne les détails à la Chambre, mais les intéressés  
ont dit clairement ce qu'ils pensaient de cette menace à la  
qualité de la vie dans ce secteur résidentiel magnifique à  
tous autres points de vue.

Il n'y a pas que la pollution de l'air qui nous atteigne,  
mais la pollution de l'eau. Le lac Ontario n'est pas aussi  
mal en point que son frère le lac Érié, mais les poissons y  
sont de moins en moins nombreux et les baignades y font  
l'objet de restrictions. Même si l'accès à cette magnifique  
région nous est facile, bien peu de nageurs s'y aventurent